

# AVONS-NOUS ENCORE DE L'ÉDUCATION... DES ADULTES ?

L'éducation des adultes est née au XIX<sup>e</sup> siècle en Angleterre à l'initiative, en bonne partie, des classes populaires désireuses d'agir sur leurs pénibles conditions de vie. Associations ouvrières et coopératives ont dès lors proposé une multitude de cours visant le développement à la fois intellectuel et social<sup>1</sup>.

Au Québec, syndicats et mouvements religieux leur ont emboîté le pas, mais il nous aura fallu en plus une révolution tranquille pour que chacun et chacune puissent véritablement prétendre à cette chose précieuse entre toutes, la connaissance, sans laquelle le pouvoir demeure dans les mains des autres, et les solutions, à l'extérieur de soi.

Que signifie *apprendre* de nos jours, et particulièrement à l'âge adulte? Connaître les rudiments d'un métier? Savoir se débrouiller en informatique? Être capable de faire valoir son point de vue sans étrangler personne? Pouvoir prendre une décision éclairée en période d'élections? Arriver à mieux comprendre ce que vit sa fille adolescente? Être en mesure d'écrire une lettre sans fautes?

Comment est perçue l'éducation des adultes dans notre société? Est-elle jugée essentielle ou accessoire? Y voyons-nous un moyen de transformation personnelle, collective et sociale? Comment sommes-nous passés de «l'école du soir» à une «éducation permanente»?

Que dire de la nouvelle politique d'éducation des adultes et de formation continue du ministère de l'Éducation du Québec? Propose-t-elle des mesures susceptibles d'aider l'adulte à mieux jouer son rôle de parent, de travailleur, de citoyen?

Et nous, dans nos groupes d'éducation populaire, avons-nous modifié peu à peu notre façon d'intervenir auprès de l'adulte? Occupe-t-il toujours une place de choix?

Il nous a semblé primordial de trouver réponse à ces questions au moment où le ministère de l'Éducation effectue des changements importants qui pourraient réduire la portée et le sens de l'éducation des adultes. Perspective peu réjouissante à une époque où il faut apprendre vite, de façon diversifiée et «tout au long de la vie».

1. Claude RYAN, *Le réseau public, parent pauvre ou partenaire à part entière en éducation des adultes?*, conférence prononcée à Québec le 6 juin 2001.

## TRANQUILLE »

## DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Daniel Baril, chargé de projet à  
l'Institut canadien de l'éducation des adultes

**L**a dernière année a donné lieu à un événement important: le gouvernement du Québec a rendu public un projet de politique gouvernementale en éducation des adultes. Malheureusement, dans les faits, la sortie de ce projet de politique n'a eu aucun écho sur la place publique. Or, le gouvernement proposait dans son document une vision très réductrice de l'éducation des adultes. D'une manière générale, cette réalité illustre bien l'état de l'éducation des adultes de nos jours : soumise à des actions gouvernementales qui en réduisent régulièrement la portée.

Pour comprendre en partie où en est l'éducation des adultes, il est pertinent de rappeler quelques-uns des grands moments de l'action gouvernementale des deux dernières décennies. Par l'entremise de vastes consultations publiques et par l'adoption subséquente de documents d'orientation, la société civile et le gouvernement ont eu l'occasion, à différentes reprises, d'exprimer leur vision respective de l'éducation des adultes. Dans un premier temps nous aborderons les points de vue de la société civile, tels qu'ils ont été exprimés dans les rapports des diverses consultations publiques. Ensuite, nous porterons notre attention sur les documents d'orientation qui ont constitué la réponse du gouvernement à la société civile.

Notre propos est de mettre en évidence le fait qu'au terme du débat public, les gouvernements successifs ont graduellement limité leur conception de l'éducation des adultes à des considérations d'adaptation de la main-d'œuvre aux exigences de la croissance économique. C'est précisément cette réduction progressive à des critères d'ordre économique qui nous fait croire que l'on assiste depuis une vingtaine d'années à une «régression tranquille» de l'éducation des adultes.

**De compressions  
budgétaires  
en changements  
d'orientations,  
et dernièrement  
avec la toute  
nouvelle politique  
gouvernementale,  
l'éducation des adultes  
s'est vue, peu à peu,  
dépouillée d'une bonne  
partie de son sens.  
Jusqu'où sommes-nous  
prêts à aller ?**

## Les consultations publiques en éducation des adultes

Ces deux dernières décennies, trois consultations ont marqué l'évolution de l'éducation des adultes et orienté le débat public ainsi que les décisions des gouvernements à ce sujet. Un rappel des éléments de réflexion les plus structurants des rapports issus de ces consultations permet de prendre le pouls des demandes de la société civile et de poser la toile de fond de l'évolution de l'éducation des adultes.

- *La Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA)*<sup>1</sup>

Événement marquant de l'histoire récente de l'éducation des adultes au Québec, le dépôt, en 1982, du rapport final de la Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA) dotait le Québec moderne d'un premier modèle de politique globale en éducation des adultes. Par l'entremise de plus de 430 recommandations, les commissaires de la CEFA proposaient une vision large et plurielle de l'éducation des adultes. La contribution de l'éducation des adultes à la réalisation du potentiel des personnes et la défense de la spécificité de l'éducation des adultes en constituaient les deux idées maîtresses. Globalement, le rapport manifestait une volonté de voir l'éducation des adultes prendre un essor important au Québec.

Ses visées étant de l'ordre d'une politique globale, il abordait plusieurs aspects de l'éducation des adultes. Parmi ceux-ci, une place importante était accordée aux questions touchant à l'accès de la population adulte à l'éducation. En substance, le rapport exprimait l'exigence que les services et les structures liés à l'éducation des adultes s'adaptent aux réalités propres à la population adulte et, plus particulièrement, aux conditions de vie spécifiques de certains segments de cette population<sup>2</sup>.

Dans un autre ordre d'idées, la Commission faisait une large part à la reconnaissance de la diversité des lieux et des formes d'éducation des adultes. Fait plus significatif, elle proposait d'officialiser l'intégration de l'éducation des adultes à la mission du réseau public d'éducation<sup>3</sup> et faisait valoir que le milieu de travail constituait lui aussi un lieu d'éducation<sup>4</sup>. Signifions qu'en plus de reconnaître le rôle des organismes d'éducation populaire<sup>5</sup>, la CEFA mettait en évidence les dimensions éducatives des institutions de la culture, des loisirs et des médias<sup>6</sup>. Enfin, notons que la formation à distance, l'auto-apprentissage et les services aux collectivités des établissements scolaires avaient également retenu l'attention des commissaires<sup>7</sup>.

Sur un autre plan, l'organisation de l'éducation des adultes a donné lieu à des recommandations importantes de la CEFA: la création d'un organisme central chargé d'administrer, au gouvernement, l'éducation des adultes<sup>8</sup> et de désigner un ministre responsable de l'éducation des adultes<sup>9</sup>. La Commission souhaitait aussi que soient mis sur pied des centres régionaux d'éducation des adultes à titre deendants régionaux de l'organisme central<sup>10</sup>. Finalement, le rapport de la CEFA appelait vivement à un décloisonnement de l'éducation des adultes, d'une part en insistant pour que les établissements scolaires se concertent afin de répondre adéquatement aux besoins de formation de la population<sup>11</sup>, et d'autre part en privilégiant les passerelles entre les ordres d'enseignement au profit des formes diversifiées adoptées par le cheminement éducatif des étudiants adultes<sup>12</sup>.

- *Les États généraux sur l'éducation*

Une décennie après la publication du rapport de la CEFA, le gouvernement du Québec organisait des États généraux sur l'éducation. C'est en 1996 que les commissaires publiaient

leur rapport final<sup>13</sup>. Bien que les consultations aient surtout porté sur les questions touchant l'éducation des jeunes, l'éducation des adultes a fait l'objet de commentaires indiquant que l'éducation permanente était bel et bien une réalité. Aux yeux des commissaires, le défi qui se posait désormais en matière d'éducation des adultes consistait à trouver les moyens de traduire concrètement cette perspective de formation continue<sup>14</sup>.

En s'appuyant sur certains des points de vue exprimés lors des consultations, les commissaires proposaient trois avenues d'action. D'emblée, il leur semblait essentiel de préparer les jeunes à un nouveau contexte éducatif. Il devenait donc important d'ajuster le programme de formation initiale des jeunes pour leur fournir des connaissances de base et des aptitudes intellectuelles facilitant une formation continue<sup>15</sup>. Ensuite, le rapport des États généraux mettait l'accent sur la reconnaissance de la diversité des acteurs éducatifs découlant de l'idée de formation continue. Bien que la réflexion des commissaires ait été surtout centrée sur l'école des jeunes, ils se sont également penchés sur le rôle des organismes d'éducation populaire et d'action communautaire, le milieu de travail et la formation à distance<sup>16</sup>.

Enfin, jugeant que les transformations de l'économie avaient grandement orienté l'évolution de la formation continue, les commissaires ont proposé de relancer certains secteurs de l'éducation des adultes qu'ils considéraient comme prioritaires. L'alphabétisation et l'obtention d'une formation de base venaient en tête de leurs préoccupations, auxquelles s'ajoutaient le perfectionnement des personnes en emploi, l'accès à la culture et l'éducation à la citoyenneté. En outre, en marge du développement de ces champs de l'éducation des adultes, le rapport final des États généraux mettait l'accent sur l'importance des services d'accueil et de référence et sur la reconnaissance des acquis. Finalement, les commissaires ont jugé que le besoin d'une plus grande cohérence des services existants en éducation des adultes et l'affirmation du droit des personnes à la formation tout au long de la vie justifiaient l'adoption, par le gouvernement, d'une politique d'éducation des adultes.

- *Les audiences publiques visant l'adoption d'une politique d'éducation des adultes*

Constituant un des sept chantiers de la réforme de l'éducation entamée en réponse aux États généraux, le processus d'adoption d'une politique débutait formellement au printemps de 1997 avec la tenue d'une consultation publique basée sur un document d'orientation. En juillet 1999, le président de cette consultation, M. Paul Inchauspé, présentait son rapport au gouvernement<sup>17</sup>. Dans ce rapport, on prenait surtout en considération la portée et le cadre général d'une éventuelle politique d'éducation des adultes, ainsi que les orientations à donner au développement de diverses sphères de l'éducation des adultes.

Sur un plan plus global, le rapport Inchauspé retenait des consultations de 1998 qu'une politique d'éducation des adultes devait avoir une envergure gouvernementale<sup>18</sup>. Parce que l'éducation des adultes recouvre des réalités qui dépassent les responsabilités du ministère de l'Éducation et qu'une perspective d'éducation tout au long de la vie multiplie les objectifs et les cheminements éducatifs des personnes, il était nécessaire qu'une politique mobilise l'ensemble des ministères touchés par les questions d'éducation de la population adulte. De plus, le rapport Inchauspé proposait que la politique réponde à certains principes<sup>19</sup> : en premier lieu, que l'accès au savoir contribue au développement des personnes et que le droit à l'éducation débouche nécessairement sur les conditions d'exercice de celui-ci. Et, en second lieu, que l'éducation des adultes relève de l'État, mais qu'elle entraîne aussi une responsabilité des actrices et acteurs non gouvernementaux et, au premier chef, des individus.

Ce cadre général étant posé, le rapport Inchauspé abordait par la suite des questions touchant plus particulièrement le développement de différentes sphères de l'éducation des adultes. On demandait notamment que des changements significatifs soient apportés à ce chapitre, tels que l'élaboration d'un nouveau programme de formation dite commune de base spécifiant les compétences exigées au niveau du premier cycle du secondaire<sup>20</sup>. Le

rapport Inchauspé soulignait aussi le peu de cas qui était fait de la demande individuelle de formation<sup>21</sup>. En effet, on constatait que les préoccupations en matière de développement économique et d'adaptation de la main-d'œuvre avaient été privilégiées au détriment du droit individuel à la formation. Enfin, le rapport affirmait que les travailleurs et travailleuses autonomes ainsi que ceux et celles de la petite entreprise se retrouvaient laissés pour compte par les récentes actions en matière de formation liée à l'emploi, qui avantageaient plutôt les travailleurs et travailleuses sans emploi ainsi que ceux et celles de la moyenne et de la grande entreprise<sup>22</sup>.

En complément à ces considérations portant sur les grands principes et sur les champs de l'éducation des adultes, le rapport Inchauspé faisait une large place à la création de services de reconnaissance des acquis et des compétences<sup>23</sup>. Plus spécifiquement, il s'inquiétait du manque de reconnaissance mutuelle entre les établissements universitaires, du fait que la reconnaissance des acquis allait stimuler le développement d'un secteur privé de formation et du statut de la reconnaissance des acquis lorsque cette dernière n'est pas liée à un parcours éducatif. Enfin, le rapport Inchauspé abordait la question de l'organisation de l'éducation des adultes au gouvernement, pour rejeter la création d'une instance supraministérielle au profit d'un leadership du ministère de l'Éducation et d'une concertation interministérielle<sup>24</sup>.

En résumé, la CEFA proposait une vision large et généreuse de l'accès à l'éducation et de la diversité des acteurs et des actrices qui y œuvrent dans une perspective de réalisation du potentiel des personnes. Elle défendait aussi un renforcement marqué des structures gouvernementales en lien avec l'éducation des adultes. De son côté, en ce qui concerne l'évolution du

**La société civile a condamné le rétrécissement des actions gouvernementales en éducation des adultes et clairement manifesté son désir de voir le gouvernement renverser cette tendance par l'adoption d'une politique appropriée.**

débat public sur l'éducation des adultes, le rapport final des États généraux sur l'éducation faisait écho aux inquiétudes des organismes consultés en sonnant l'alarme au sujet du développement inégal des champs de l'éducation des adultes et, en guise de solution, les commissaires recommandaient l'adoption d'une politique de l'éducation des adultes. Pour sa part, le rapport Inchauspé relançait l'idée d'adopter une politique gouvernementale et posait les jalons d'une telle politique, tout en faisant le constat d'un développement réducteur des sphères de l'éducation des adultes.

Sur la base des rapports de consultations, on peut constater que la société civile a con-

damne le rétrécissement des actions gouvernementales en éducation des adultes et clairement manifesté son désir de voir le gouvernement renverser cette tendance par l'adoption d'une politique appropriée.

### **Des documents d'orientation gouvernementaux**

En réponse à ces consultations publiques, les divers gouvernements qui se sont succédé ont proposé des énoncés d'orientation qui ont servi de cadre à leurs actions en matière d'éducation des adultes. Au terme de la CEFA, le gouvernement publiait en 1984 un énoncé d'orientation doublé d'un plan d'action. Après les États généraux sur l'éducation, le gouvernement québécois annonçait en 1997 qu'il amorçait une réforme prévoyant l'adoption d'une politique de l'éducation des adultes. Enfin, au cours du processus de consultation mis en place en vue de l'élaboration de cette politique, un projet de politique d'éducation des adultes était soumis à la discussion publique.

- *Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et Plan d'action en éducation des adultes*<sup>25</sup>

D'un certain point de vue, l'*Énoncé d'orientation* de 1984 peut nous sembler loin, et ses conséquences plus ou moins perceptibles. Or, les éléments de base des orientations de ce document expriment, encore de nos jours, les principales préoccupations motivant l'action gouvernementale en matière d'éducation et de formation des adultes. Essentiellement, ce qui ressort le plus fortement est la place prédominante accordée aux formations qualifiantes sur mesure. Posant comme toile de fond une perspective d'éducation permanente et présenté comme un nouveau modèle d'éducation des adultes, l'*Énoncé d'orientation* faisait de la formation qualifiante et de la formation sur mesure le cadre éducatif central du projet d'éducation permanente élaboré par le gouvernement.

Ensuite, les principaux axes d'action de l'*Énoncé d'orientation* rendaient plus explicites les intentions du gouvernement. Au nombre de 12, ils exprimaient, d'abord et avant tout, les objectifs du gouvernement en matière de formation liée à l'emploi<sup>26</sup>. À ce sujet, le gouvernement a annoncé certaines décisions éminemment structurantes pour le développement de l'éducation des adultes. Premièrement, il a précisé les rôles respectifs du ministère de l'Éducation et du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu en regard de la formation de la main-d'œuvre. Ainsi, le ministère de l'Éducation se verrait confier une « mission » de pourvoyeur de services éducatifs à l'intention des programmes de formation de la main-d'œuvre administrés par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Deuxièmement, l'*Énoncé d'orientation* annonçait que les objectifs du gouvernement en regard de la formation de la main-d'œuvre se résumeraient à répondre aux besoins de développement économique du Québec en vue d'améliorer les secteurs forts de l'économie et d'adapter la main-d'œuvre aux changements technologiques qui s'accroissent. Troisièmement, la création de partenariats avec les entreprises serait

intensifiée dans le but d'accroître la formation en entreprise. Enfin, quatrième, le gouvernement déclarait qu'il entendait demander au fédéral que l'ensemble des responsabilités en matière de développement de la main-d'œuvre lui soient transférées.

L'*Énoncé d'orientation* parlait également des priorités du gouvernement<sup>27</sup>. Largement centrées sur l'adaptation de la main-d'œuvre aux exigences du développement économique, elles portaient sur le perfectionnement et le recyclage de la main-d'œuvre, en accordant une attention particulière aux segments de la population plus à risque en matière d'emploi.

- *Prendre le virage du succès, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*

En 1997, le gouvernement du Québec présentait sa réponse au rapport final des États généraux sur l'éducation en annonçant son intention de procéder à une réforme de l'éducation. Dans *Prendre le virage du succès, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*<sup>28</sup>, il proposait sept chantiers, dont le dernier portait sur la formation continue. L'objectif du gouvernement consistait à élaborer une politique de formation continue dont l'un des buts serait de mettre en œuvre une perspective d'éducation tout au long de la vie<sup>29</sup>.

Pour le gouvernement, l'éducation tout au long de la vie devait mettre à profit l'ensemble des intervenants et intervenantes en éducation des adultes dans le but de mieux répondre à la diversité des besoins exprimés par la population adulte. Dans ce contexte, l'alphabétisation devait constituer l'une des voies d'action prioritaires. De plus, le gouvernement indiquait son intention de traiter divers aspects de l'éducation des adultes. Sur la question des champs d'éducation des adultes, en plus de l'alphabétisation, le gouvernement souhaitait que la formation à distance reçoive une attention particulière, ainsi que le rôle des groupes d'éducation populaire. Du côté des services d'appoint, une politique d'éducation des adultes aurait à traiter de la reconnaissance des acquis, des services d'accueil et d'aide ainsi que de l'encadrement.

- *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*<sup>30</sup>

Finalement, au mois de mai 2001, le gouvernement du Québec soumettait à une consultation publique un *Projet de politique d'éducation des adultes*. D'un certain point de vue, la publication de ce document achevait la phase du débat public amorcée par les États généraux sur l'éducation. Vingt ans après la proposition de politique globale en éducation des adultes de la CEFA, la publication d'une proposition gouvernementale de politique en éducation des adultes constituait un événement attendu depuis longtemps. Pour le gouvernement, l'adoption d'une telle politique devait permettre de soutenir la croissance économique du Québec en favorisant l'actualisation et l'accroissement des compétences de la population active<sup>31</sup>.

En réponse à cet enjeu, le gouvernement a proposé un projet de politique faisant une large place à la formation des personnes en emploi<sup>32</sup>. Son objectif était de compléter les efforts déjà consentis à l'intention des personnes en emploi au sein de la moyenne et de la grande entreprise en ciblant aussi les travailleuses et les travailleurs autonomes et ceux de la petite entreprise. Plus précisément, ses préoccupations répondaient à des objectifs d'adaptation de la main-d'œuvre aux changements survenant dans l'économie et visaient à instaurer une culture de la formation continue au sein des entreprises. En parallèle à ces propositions touchant la formation des personnes en emploi, le gouvernement annonçait son intention de réviser le programme de formation générale aux adultes dans le but de réorganiser les formations offertes au premier et au second cycle du secondaire. C'est autour d'un concept de formation commune à tous les adultes, au premier cycle du secondaire<sup>33</sup>, et d'une formation diversifiée favorisant la quali-

fication, pour le second cycle du secondaire, que le gouvernement a proposé de réorganiser la formation générale.

Enfin, le gouvernement a indiqué qu'il relancerait la mise sur pied des services de reconnaissance des acquis et des compétences<sup>34</sup>. Ses propositions entendaient favoriser l'accès à ces services et visaient à entreprendre l'harmonisation des services répondant à des fins scolaires et de ceux répondant à des fins professionnelles. En dernier lieu, le *Projet de politique* comportait certaines propositions traitant de l'accès à l'éducation des adultes<sup>35</sup>. Par l'annonce d'une révision des services d'accueil et de référence dans le but d'accroître les collaborations entre les actrices et acteurs gouvernementaux administrant de tels services, le gouvernement a mis en lumière l'un des éléments principaux des actions qu'il souhaitait entreprendre : le développement de la formation à distance, afin d'améliorer l'accès des personnes aux équipements et aux réseaux.

**Une ligne  
de force  
se dégage  
des décisions  
gouvernementales:  
l'éducation  
des adultes  
constitue de  
plus en plus  
un élément  
des politiques  
de croissance  
économique.**

En ce qui a trait aux divers acteurs et actrices en éducation des adultes, le *Projet de politique du gouvernement* proposait un plus grand accès à l'andragogie pour celles et ceux qui enseignent aux adultes et la reconnaissance législative des groupes d'éducation populaire. Pour ce qui est de son propre rôle, le gouvernement se limitait à apporter des précisions, indiquant toutefois sa volonté de créer un comité interministériel responsable des questions relatives à l'éducation des adultes sous la direction du ministre de l'Éducation.

En résumé, de l'énoncé de 1984 au projet de politique de 2001, une ligne de force se dégage des décisions gouvernementales : l'éducation des adultes constitue de plus en plus un élément des politiques de croissance économique.

## Conclusion

De larges segments du milieu de l'éducation des adultes ont exprimé, lors de plusieurs consultations publiques, leur opposition à une vision réductrice de l'éducation des adultes. Les gouvernements québécois des deux dernières décennies ont, de toute évidence, fait la sourde oreille à cette opposition en privilégiant des orientations de plus en plus limitées à des problématiques économiques. Et la proposition de politique d'éducation des adultes ren-

due publique au printemps 2001 a encore accentué cette tendance à réduire l'action gouvernementale québécoise en la matière. Puisqu'aucun changement significatif n'a été apporté à ces propositions, l'adoption en mai dernier de la politique d'éducation des adultes constitue une étape marquante de ce phénomène de « régression tranquille » de l'éducation des adultes.

1. Paul BÉLANGER et Serge WAGNER, *La formation des adultes, les propositions de la Commission Jean (1982) et de l'UNESCO (1997)*, Outremont (Québec), Éditions Logiques, 2001, 444 p.
2. Recommandations 20 à 71.
3. Recommandations 72 à 79.
4. Recommandations 80 à 109.
5. Recommandations 336 à 341.
6. Recommandations 119 à 163.
7. Respectivement, recommandations 237 à 262, 263 à 266 et 229 à 233.
8. Recommandation 347.
9. Recommandation 349.
10. Recommandation 358.
11. Recommandation 186.
12. Recommandation 181.
13. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, gouvernement du Québec, 1996, 90 p.
14. *Ibid.*, p. 35.
15. *Ibid.*, p. 36.
16. *Ibid.*, p. 37-38.
17. Paul INCHAUSPÉ, *Vers une politique de formation continue, rapport final*, gouvernement du Québec, 1999, 85 p.
18. *Ibid.*, p. 3-4.
19. *Ibid.*, p. 35-40.
20. *Ibid.*, p. 43-46.
21. *Ibid.*, p. 51-54.
22. *Ibid.*, p. 47-48.
23. *Ibid.*, p. 68-77.
24. *Ibid.*, p. 79-81.
25. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et Plan d'action en éducation des adultes*, gouvernement du Québec, 1984, 77 p.
26. *Ibid.*, p. 45-57.
27. *Ibid.*, p. 71-74.
28. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Prendre le virage du succès. Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, gouvernement du Québec, 1997, 55 p.
29. *Ibid.*, p. 51.
30. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, gouvernement du Québec, 2001, 45 p.
31. *Ibid.*, p. 1.
32. *Ibid.*, p. 7-20.
33. *Ibid.*, p. 21-24.
34. *Ibid.*, p. 25-30.
35. *Ibid.*, p. 31-43.

## Bibliographie

- BÉLANGER, Paul et Serge WAGNER. *La formation des adultes, les propositions de la Commission Jean (1982) et de l'UNESCO (1997)*, Outremont (Québec), Éditions Logiques, 2001, 444 p.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX. *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, gouvernement du Québec, 1996, 90 p.
- INCHAUSPÉ, Paul. *Vers une politique de formation continue, rapport final*, gouvernement du Québec, 1999, 85 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et Plan d'action en éducation des adultes*, gouvernement du Québec, 1984, 77 p.
- Prendre le virage du succès, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, gouvernement du Québec, 1997, 55 p.
- Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, gouvernement du Québec, 2000, 45 p.